Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260521-2026_33-DE

Commune de Mérillac
Séance du 21 mai 2026
Délibération n°2026-33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 13 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (10): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Isabelle BOUGAHAM, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membre absent (1): Sandrine CANAUD.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-33. Formation au permis d'exploitation de la licence IV.

L'exploitation d'une licence de quatrième catégorie suppose la détention d'un permis. Afin de soutenir l'installation de M. CANAUD Christophe, il est proposé la prise en charge par la commune des frais d'inscription à la formation assurée par l'Union des Métiers de l'Industrie et de l'Hôtellerie (UMIH) d'un montant de 576€TTC. Une prochaine session est prévue à Plérin du 03/06/2026 au 05/06/2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la prise en charge par la commune des frais d'inscription à la formation au permis d'exploitation de la licence de débit de boissons de quatrième catégorie. Mme CANAUD Sandrine s'est retirée lors de l'examen de ce point et n'a participé ni au débat ni au vote.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.